

Nouvelle-Calédonie

Gouvernement

N° 3002-28/GNC/SG2010

Nouméa, le 29 juin 2010

RAPPORT SUR LA GESTION DU FONDS DE SOUTIEN AUX ACTIONS DE LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS

1. INTRODUCTION

La loi du pays n° 2003-3 du 27 mars 2003 institue une taxe de soutien aux actions de lutte contre les pollutions (TAP). Cette taxe est exigible sur les produits importés susceptibles de générer, à l'usage, des nuisances environnementales fortes et des risques pour la santé publique.

Par délibération n° 365 modifiée du 3 avril 2003, un fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions a été créé pour recevoir le produit de ces taxes. Ce fonds est destiné aux actions relatives aux déchets présentant un risque pour l'environnement, comme l'élimination de stocks historiques orphelins, l'aide à la mise en place de filières réglementées ou l'étude de gisements. Il ne se substitue pas aux réglementations existantes dans le domaine des déchets, telles que la réglementation ICPE¹ ou les réglementations provinciales de gestion et de filières de traitement des déchets. Ce fonds est géré par un comité qui rend un avis sur les demandes de soutien formulées par les provinces et les communes. Les demandes éligibles peuvent concerner des filières réglementées ou non, le comité ayant constaté que les actions réalisées dans le cadre de filières non réglementées nécessitent plus fréquemment des aides, la réglementation de la filière permettant une autogestion de celle-ci.

Conformément à l'article 7 de la délibération n° 365 modifiée du 3 avril 2003 un rapport sur la gestion du fonds doit être présenté au congrès chaque année. Ce bilan doit faire ressortir la nature et le montant des ressources et leur emploi, ainsi que l'inventaire des actions concrètes conduites pendant l'année écoulée et les résultats observés ou attendus.

Tel est l'objet du présent rapport.

2. RESSOURCES DU FONDS

Les recettes du fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions de son origine au 31 décembre 2009 s'élèvent à :

- en recettes réelles : **536 812 598 F CFP** dont 151 548 582 F CFP au titre de l'année 2009,

¹ Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

- en inscriptions budgétaires : 463 149 901 F CFP dont 125 000 000 F CFP au titre de l'année 2009.

Le détail des inscriptions budgétaires et des recettes réelles est présenté dans la figure 1 ci-dessous.

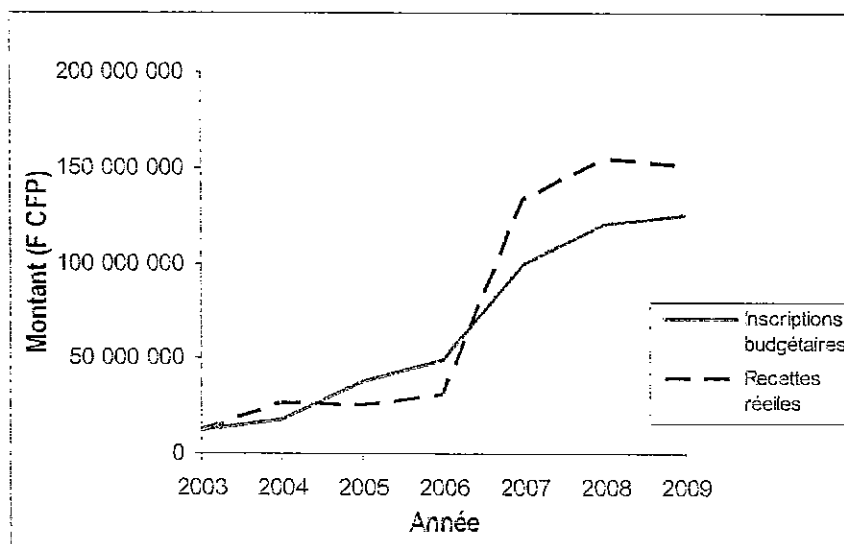


Figure 1 – Suivi des inscriptions budgétaires et des recettes réelles de la TAP

La taxe de soutien aux actions de lutte contre les pollutions est exigible sur 8 types de produits importés mais n'est activée que sur certains. Le tableau ci-dessous reprend dans le détail les produits concernés :

Type de produits	Exigible	Activé
Huile lubrifiante (positions 2710.19.91 à 2710.19.99)	X	X
Pneumatique neuf en caoutchouc (position 4011)	X	X
Pneumatique usagé ou rechapé en caoutchouc (position 4012)	X	X
Chambre à air en caoutchouc (position 4013)	X	
Boîte en aluminium pour le conditionnement (position 7612.90.10)	X	
Bouchon, capsule... (position 8309)	X	
Pile et batterie de pile (position 8506)	X	X
Accumulateur électrique (position 8507)	X	X

Jusqu'en 2007, seules les huiles lubrifiantes avaient été activées par adoption de la délibération n° 367 du 3 avril 2003 portant modification du tarif des douanes de Nouvelle-Calédonie. L'augmentation significative des recettes de la TAP à partir de l'année 2007 (cf. figure 1), correspond à l'adoption de la délibération n° 253 du 28 décembre 2006 portant modification du tarif des douanes de la Nouvelle-Calédonie et activant la TAP aux marchandises suivantes : pneumatiques neufs ou rechapés, piles et batteries de piles électriques et accumulateurs électriques. Depuis 2008, on constate une stabilisation des recettes.

Sur la base des recettes relatives à la taxe de base à l'importation (TBI) perçues par la direction régionale des douanes sur la période 2008 et 2009 pour les positions correspondant aux types de produits non encore activés, une estimation a été faite des ressources supplémentaires potentielles du fonds TAP. La somme estimée s'élève à environ 20 000 000 F CFP par an.

3. EMPLOI DU FONDS

Depuis l'origine du fonds, le montant total du fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions engagé au 31 décembre 2009 s'élève à 508 608 242 F CFP dont 184 700 000 F CFP au titre de l'année 2009.

Les subventions affectées à chaque demandeur, par année, se répartissent comme présenté dans la figure 2 ci-dessous :

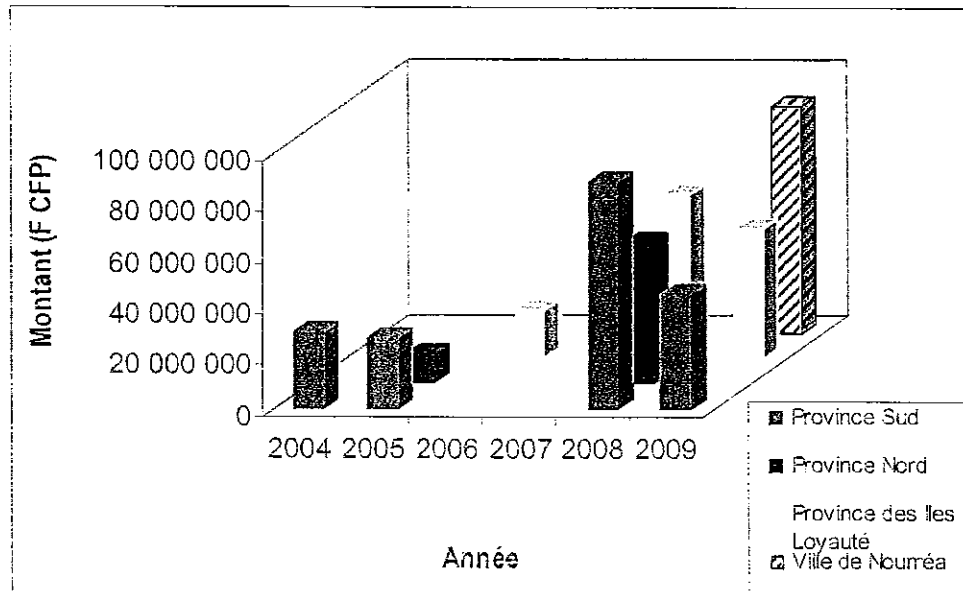


Figure 2 – Répartition des subventions par demandeur et par année

Il est à noter que, depuis l'origine du fonds, celui-ci a répondu favorablement à la quasi-totalité des demandes, excepté dans les cas présentés ci-dessous :

- 2004 : financement partiel du programme de la province Sud, une partie de la demande concernant une filière non encore règlementée ;
- 2005 : financement partiel du programme de la province Sud afin d'équilibrer les dépenses et les recettes du fonds ;
- 2006 : financement partiel du programme de la province des îles Loyauté afin d'équilibrer les dépenses et les recettes du fonds ;
- 2008 : financement partiel du programme de la province Sud afin d'équilibrer les dépenses et les recettes du fonds ;
- 2009 :
 - financement partiel du programme de la province Sud, certaines demandes ne rentrant pas dans le cadre des actions éligibles au fonds TAP ou n'étant pas assez avancées dans leur élaboration ;
 - financement partiel du programme de la ville de Nouméa, la demande ne justifiant pas une nouvelle intervention du comité (action ayant déjà été subventionnée de façon significative par le comité au cours de la même année).

Le comité de gestion du fonds des actions de lutte contre les pollutions s'est réuni deux fois en 2009, en mars et en décembre à Nouméa.

3.1 Financements accordés à la province des îles Loyauté

Depuis l'origine du fonds, le montant total du fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions engagé pour la province des îles Loyauté est de 162 358 242 F CFP. Cette somme se répartit comme suit :

Année	Somme (F CFP)	Action	Résultats
2006	17 543 242	Soutien à la mise en place d'une filière : - traitement des huiles usagées, - élimination des batteries usagées, pour préparer la transition vers une filière réglementée.	=> Opération terminée pour un montant total de 10 417 732 F CFP. => Opération terminée pour un montant total de 7 125 510 F CFP.
2007	30 000 000	Soutien à la mise en place d'une filière : - traitement des véhicules hors d'usage (VHU), pour préparer la transition vers une filière réglementée.	<i>L'opération n'ayant pu se mettre en place, cette subvention a été réaffectée au projet de la province des îles Loyauté présenté courant 2008 devant le comité.</i>
2008	64 115 000 complétés par la réaffectation des 30 000 000 ²	Soutien à la mise en place : - de la gestion d'un centre de tri et transit des déchets autres que les déchets ménagers sur Lifou (aide pour la 1 ^{ère} année de fonctionnement), - d'une opération de communication. Soutien à la mise en place d'opérations : - élimination de métaux en mélange, - élimination de canettes en aluminium, - élimination de déchets encombrants, - élimination de VHU, - élimination de batteries usagées au plomb, - élimination d'huiles de moteurs usagées et de filtres à huiles usagés, - élimination de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).	=> Opération en cours pour un montant engagé de 22 871 076 F CFP ³ . => Opération en cours : volume traité : 54 m ³ volume traité : 5 m ³ volume traité : 36 m ³ volume traité : 0 m ³ volume traité : 25 m ³ volume traité : 14 m ³ / 0 m ³ volume traité : 16 m ³ .

² Cette somme correspond à la somme engagée lors du comité du 22 juin 2007 pour la mise en place d'une filière de traitement des VHU et qui a été réaffectée au comité du 19 septembre 2008.

³ Montant à fin mars 2010

Année	Somme (F CFP)	Action	Résultats
2009	50 700 000	Soutien à la mise en place : - d'un centre de tri et transit des déchets sur Ouvéa, Maré et Tiga (achat des équipements), - d'une filière d'élimination des piles usagées.	=> Choix des sites en cours. => Elimination du stock historique terminée ; prévision d'une étude sur la stratégie de gestion de ce déchet.

Filières réglementées :

- Délibération n° 2007-60/API adoptée le 30 août 2007 relative à l'élimination des huiles usagées : la filière est en place et opérationnelle depuis 2008.
- Délibération n° 2007-61/API adoptée le 30 août 2007 relative à l'élimination des batteries usagées : la filière est en train de se mettre en place.

3.2 Financements accordés à la province Nord

Depuis l'origine du fonds, le montant total du fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions engagé pour la province Nord est de 66 000 000 F CFP. Cette somme se répartit comme suit :

Année	Somme (F CFP)	Action	Résultats
2005	11 000 000	Soutien à la mise en place d'une filière : - traitement des huiles usagées, dans la perspective de la parution de la délibération relative à l'élimination des huiles usagées.	=> Refus des distributeurs de mettre en place les points de collecte (filière envisagée de type mixte) ; la filière n'a donc pas pu être mise en place ; la somme est redéployée au projet « huiles usagées » de l'année 2008. => Délibération n° 59-2006/APN adoptée le 14 avril 2006.

Année	Somme (F CFP)	Action	Résultats
2008	55 000 000	<p>Soutien à la mise en place d'une filière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - traitement des huiles usagées. <p>Soutien à la mise en place d'opérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - élimination de piles usagées, - élimination de VHU, - élimination de batteries usagées. <p>Soutien à la mise en place d'une étude :</p> <ul style="list-style-type: none"> - élimination des déchets dangereux. 	=> Marchés en cours de signature ; réalisations prévues en 2010.

Filières réglementées :

- Délibération n° 59-2006/APN adoptée le 14 avril 2006 relative à l'élimination des huiles usagées : pas d'information supplémentaire sur l'avancée de la mise en place de cette filière à ce jour.

3.3 Financements accordés à la province Sud

Depuis l'origine du fonds, le montant total du fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions engagé pour la province Sud est de 191 250 000 F CFP. Cette somme se répartit comme suit :

Année	Somme (F CFP)	Action	Résultats
2004	29 730 000	<p>Soutien à la mise en place d'une filière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - traitement des huiles usagées, - élimination des accumulateurs usagés. 	<p>=> Convention d'analyse des huiles mise en place pour un montant total de 2 500 000 F CFP.</p> <p>=> Exportation de 255 tonnes d'accumulateurs pour un montant total de 17 300 000 F CFP.</p> <p>=> Délibération n° 14-2005/APS relative à l'élimination des huiles usagées adoptée le 26 mai 2005.</p>

Année	Somme (F CFP)	Action	Résultats
2005	27 700 000	<p>Soutien à la mise en place d'une filière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - élimination des pneumatiques usagés, - élimination des accumulateurs usagés au plomb. <p>pour préparer la transition vers une filière réglementée.</p>	<p>=> Redéploiement sur l'élimination de pneumatiques et de VHU puis de piles et VHU. Elimination de piles en cours pour un montant total de 6 860 000 F CFP ; convention d'exportation de carcasses de VHU avec la société EMC pour un montant total de 10 000 000 F CFP.</p> <p>=> Opération en cours pour un montant total de 8 800 000 F CFP.</p>
2008	88 820 000 complétés par le trop perçu de 11 130 000 ⁴	<p>Soutien à la mise en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un diagnostic et d'une étude de faisabilité « déchets dangereux diffus », - d'une mission de préfiguration d'un éco-organisme. 	<p>=> Etude réalisée par G&O Consult pour un montant total de 10 867 500 F CFP. Points abordés : gisements, producteurs, diagnostic des offres de traitement, possibilités de traitements en fonction des déchets, pré faisabilité d'une cellule de classe 1 en province Sud.</p> <p>=> Marché public passé avec Eco-emballages de novembre 2008 à novembre 2009 pour un montant total de 31 119 165 F CFP ; assistance de TRECODEC pour la mise en place des 5 filières réglementées en province Sud ; assistance à la mise en place d'une filière de gestion des déchets d'emballage.</p>

⁴ Dans le bilan de la province Sud, fourni lors du comité du 2 juin 2008, est apparu un reliquat de 11 130 000 F CFP sur la globalité des subventions versées depuis 2004. Il a été décidé de soustraire cette somme aux montants attribuables à la province Sud lors du comité du 2 juin 2008.

Année	Somme (F CFP)	Action	Résultats
2008 (suite)	88 820 000 complétés par le trop perçu de 11 180 000 ⁵	<p>Soutien à la mise en place d'opérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - élimination d'un stock historique de piles du CHT de Nouvelle Calédonie, - élimination d'un stock historique de déchets ménagers spéciaux du SIVU⁶ de l'agglomération de Nouméa, - élimination d'un stock historique de VHU, - élimination de boues d'hydrocarbures. 	<p>=> Inclus à l'opération d'élimination des stocks historiques de piles et d'accumulateurs autres qu'au Plomb de la province Sud ; cette subvention a été <u>réaffectée</u> au projet de la province Sud présenté courant 2009 devant le comité.</p> <p>=> L'opération n'ayant pu se mettre en place (abandon du SIVU), cette subvention a été <u>réaffectée</u> au projet de la province Sud présenté courant 2009 devant le comité.</p> <p>=> 660 véhicules en cours de traitement (2 marchés publics : communes du Mont-Dore, La Foa, Boulouparis, Thio et Yaté) pour un montant total de 10 027 000 F CFP.</p> <p>1 marché public en cours (1358 véhicules) : communes de Bourail, Moindou, Sarraméa, Boulouparis, Thio, Yaté, Mont-Dore, île des Pins pour un montant engagé de 39 128 250 F CFP.</p> <p>=> 1 marché public en cours pour un montant engagé de 87 232 320 F CFP ; autorisation administrative en cours de traitement.</p>

⁵ Dans le bilan de la province Sud, fourni lors du comité du 2 juin 2008, est apparu un reliquat de 11 180 000 F CFP sur la globalité des subventions versées depuis 2004. Il a été décidé de soustraire cette somme aux montants attribuables à la province Sud lors du comité du 2 juin 2008.

⁶ SIVU = Syndicat Intercommunal à Vocation Unique

Année	Somme (F CFP)	Action	Résultats
2009	45 000 000 complétés par la réaffectation des 25 000 000 ⁷	<p>Soutien à la mise en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une étude de faisabilité du traitement de déchets de type DEEE, - d'une étude de caractérisation de déchets ménagers. <p>Soutien à la mise en place d'opérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - élimination d'un stock historique de batteries de condensateurs au pyralène/PCB, - élimination d'un stock historique de VHU, - élimination d'un stock historique de déchets dangereux diffus. 	<p>=> La consultation des entreprises est faite et leurs offres ont été analysées ; le choix des prestataires est prévu après analyse des besoins émanant de la future filière DEEE.</p> <p>=> Étude en cours de réalisation pour un montant engagé de 7 000 000 F CFP.</p> <p>=> La consultation des entreprises est faite et leurs offres ont été analysées ; le choix des prestataires dépend de l'obtention des autorisations administratives.</p> <p>=> Les subventions accordées en 2008 et 2009 correspondant au même marché public, voir le bilan fait pour la subvention de 2008.</p> <p>=> Opération reportée par manque de moyens humains.</p>

Filières réglementées :

- Délibération n° 02-2008/APS adoptée le 10 avril 2008 relative à la gestion des pneumatiques usagés : la filière est en place et opérationnelle
- Délibération n° 03-2008/APS adoptée le 10 avril 2008 relative à la gestion des piles et accumulateurs usagés à l'exception des accumulateurs au plomb : la filière est en place et opérationnelle
- Délibération n° 04-2008/APS adoptée le 10 avril 2008 relative à la gestion des accumulateurs usagés au plomb : la filière est en place et opérationnelle
- Délibération n° 05-2008/APS adoptée le 10 avril 2008 relative à l'élimination des huiles usagées : la filière est en place et opérationnelle
- Délibération n° 06-2008/APS adoptée le 10 avril 2008 relative à l'élimination des véhicules hors d'usage : la filière est en place et opérationnelle

Des projets de filières réglementées concernant les DEEE, les emballages et les déchets dangereux diffus sont en cours d'élaboration.

⁷ Cette somme correspond aux sommes engagées lors du comité du 2 juin 2008 pour les opérations d'élimination de stocks historiques de piles du CHT (3 MF) et de déchets ménagers spéciaux du SIVU (22 MF) et qui ont été réaffectées aux comités des 27 mars et 2 décembre 2009.

3.4 Financements accordés à la ville de Nouméa

Depuis l'origine du fonds, le montant total du fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions engagé pour la ville de Nouméa est de **89 000 000 F CFP**. Cette somme se répartit comme suit :

Année	Somme (F CFP)	Action	Résultats
2009	89 000 000	<p>Soutien à une opération de traitement des huiles dans le cadre de la réhabilitation de la « fosse à huile » du centre d'enfouissement de Ducos.</p> <p>Soutien à la mise en place d'une opération d'élimination d'un stock historique de produits chimiques destinés à la lutte antivectorielle.</p>	<p>=> Réhabilitation terminée ; dépenses engagées 561 100 000 F CFP. En attente des documents justificatifs des dépenses.</p> <p>=> Aucune information disponible à ce jour.</p>

3.4 Disponibilité du fonds

Le montant disponible à l'engagement en 2010 s'élève à 165 000 000 F. CFP inscrits au budget primitif auxquels s'ajoutent :

- 230 121 F CFP de reports non engagés,
- 26 548 582 F CFP de recettes excédentaires 2009 par rapport à l'inscription budgétaire, sous réserve de l'adoption au budget supplémentaire 2010 du montant exact de cet excédent.

Le montant global pour l'année 2010 s'élèverait donc à un total de **191 778 703 F CFP** (sous réserve de l'adoption au budget supplémentaire 2010 du montant exact de l'excédent 2009).

Le vice-président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie



Pierre NGAIOHNI